

FORMATION DES REPRESENTANTS DES USAGERS

Je viens d'être nommé représentant des usagers (RU) dans les instances de la santé. Je cherche à améliorer la vie des usagers, à faire respecter leurs droits. Pas facile ! J'ai besoin de grands repères et de conseils pratiques pour exercer le mandat que mon association m'a confié. J'aimerais aussi pouvoir échanger avec d'autres RU, les rencontrer pour pouvoir mieux se connaître et travailler ensemble.

Dates : Jeudi 19 septembre et

Vendredi 20 septembre 2019

Horaires : Jeudi 19 septembre
2019 de 9h30 à 17h00

Vendredi 20 septembre 2019
de 9h00 à 16h30

Lieu : NANTES

PUBLIC

Nouveaux représentants des usagers (RU) nommés pour un premier mandat dans les instances hospitalières ou de santé publique (*idéalement, la formation doit être réalisée dans les 6 mois suivant la prise de mandat*) et n'ayant jamais suivi de formation indemnisée.

Coût : gratuit ; remboursement des frais connexes : barème sur <http://www.france-assos-sante.org/se-former/quoi-se-former/formation-ru-en-avant>

Indemnisation des participants dans le cadre de la loi de santé : **100 € versés aux participants RU débutants ayant été mandaté pour un premier mandat, et ayant suivi les 2 jours de formation. Si le dossier d'inscription est complet.**

RU, EN AVANT ! Formation à la représentation des usagers

Cette formation initiale de 2 jours vise à améliorer vos capacités d'action, à mieux appréhender : votre mandat, ce à quoi vous vous engagez, ce qu'il faut savoir faire pour être efficace et vous permettre de jouer pleinement votre rôle. C'est aussi un lieu de rencontre et d'échanges entre RU de différentes associations, qui démarrent un parcours de formation.

Objectifs de la formation

(conforme au cahier des charges du Ministère des affaires sociales et de la santé, mars 2016)

- Se positionner comme représentant des usagers
- Mobiliser les fondamentaux de la démocratie en santé (notamment les principes, les valeurs, les droits)
- Elaborer et défendre une position d'usagers, dans une approche transversale

Contenu de la formation

- Les grands principes défendus par les RU ; la démocratie en santé
- Les principales instances de la représentation et la place du RU
- Des principes à la pratique :
 - les principales situations rencontrées
 - travailler en commun
 - énoncer un avis
- Les outils et ressources du RU
- Les points de vigilance du RU
- Les compétences clés du RU

Méthodes pédagogiques

- Jeu de plateau pédagogique avec questions ouvertes, études de cas, auto-évaluation
- Echanges d'expériences
- Apports théoriques

Supports fournis : mallette du RU constituant une base documentaire et un carnet de route.

RU, EN AVANT !

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION DU 19 et 20 SEPTEMBRE 2019

Merci de renvoyer ce bulletin à la région concernée : Pays de la Loire –

Par courrier à l'adresse suivante : 18 Bis Avenue de la Vertonne – 44120 VERTOU

accompagné de votre chèque de caution de 20 euros

Aucune inscription ne sera prise en compte sans un chèque de caution. Cette caution est demandée pour faire face aux coûts incompressibles en cas d'annulation de dernière minute (moins de 48h avant la formation - sauf motif médical)

Les chèques seront rendus à la fin de la formation.

❗ Nous attendons que le seuil minimal de 10 inscrits soit atteint avant de vous confirmer la formation. Le nombre de places est limité à 15 participants par formation.

✍ L'ensemble des informations ci-dessous permettent au formateur de préparer au mieux la session, selon le profil et les attentes des participants. Merci de prendre le temps de compléter l'intégralité du bulletin !

Coordonnées

Nom Prénom

Association membre de France Assos Santé :

Région :

Fonction dans l'association (salarié, bénévole, élu...) :

Votre adresse :
.....

Votre téléphone : Votre E-mail :@.....

Hébergement :

☐ NON ☐ OUI Pour la nuit du ____ au ____ = ____ nuits ☐ Chambre PMR

Nous vous remercions de bien vouloir réserver votre hébergement dans la limite de 90 euros la nuitée.

L'hébergement peut être pris en charge *pour la nuit précédant le premier jour de la formation*, lorsque celle-ci commence tôt le matin et que l'éloignement de votre lieu de résidence vous oblige à arriver la veille. Merci de nous en demander l'autorisation par mail.



Votre parcours de RU

Instances/commissions/comités où vous représentez les usagers actuellement (plusieurs réponses possibles) :

- | | |
|---|--|
| ☐ Commission des usagers | ☐ Conseil de Surveillance de l'agence régionale de la santé (ARS) |
| ☐ Conseil de Surveillance (CS) d'établissement de santé public ou conseil d'administration (CA) d'établissement de santé | ☐ Commission de conciliation et d'indemnisation (CCI) |
| ☐ Conseil territorial de santé (CTS) | ☐ Comité de protection des personnes (CPP) |
| ☐ Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) | ☐ Conseil de la CPAM |
| ☐ Commission départementale des soins psychiatriques (CDSP) | ☐ Autre (préciser) : |

Nom(s) et coordonnées de(s) l'établissement(s) où vous siégez / date de nomination :

Nom	Coordonnées	Date de dernière nomination

Votre parcours de formation

Est-ce la première formation du CISS/France Assos Santé que vous suivez ?

- ☐ OUI ☐ NON

=> Si NON, à quelle formation avez-vous déjà participé ?

- ☐ Défendre les droits des usagers
- ☐ RU et le système de santé
- ☐ RU en CRUQPC/Commission des usagers
- ☐ Analyser les plaintes et réclamations en CRUQPC/Commission des usagers
- ☐ Le rapport de la CRUQPC/Commission des usagers
- ☐ Prendre la parole en réunion
- ☐ Les plaintes des usagers : les recours juridiques
- ☐ Autre (précisez) :

Union régionale des associations agréées d'usagers du système de santé Pays de la Loire

18 Bis Avenue de la Vertonne- 44120 Vertou • Tél. : 02 40 75 23 65

paysdelaloire@france-assos-sante.org • www.france-assos-sante.org/paysdelaloire

SIREN : 481 370 039 – SIRET 481 370 039 00275 • Facturation et règlement à adresser à l'ordre de l'UNAASS – URAASS



De petites questions pour préparer votre venue en formation...

Indiquez, parmi les instances ci-dessous, celles dont vous aviez entendu parler avant de prendre connaissance de ce bulletin d'inscription

- | | |
|---|--|
| ☐ Commission des usagers | ☐ Conseil de Surveillance de l'agence régionale de la santé (ARS) |
| ☐ Conseil de Surveillance d'établissement de santé public ou conseil d'administration d'établissement de santé | ☐ Commission de conciliation et d'indemnisation (CCI) |
| ☐ Conseil territorial de santé (CTS) | ☐ Comité de protection des personnes (CPP) |
| ☐ Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) | ☐ Conseil de la CPAM |
| ☐ Commission départementale des soins psychiatriques (CDSP) | ☐ Autre (préciser) : |

Pour vous, quels sont les grands principes que le représentant des usagers doit défendre ?
Citez ceux qui vous viennent à l'esprit spontanément

Pour vous, selon votre expérience, **à quoi doit faire attention** un représentant des usagers ?
(quels sont les points sur lesquels le RU doit être très vigilant ?)

Un agrément d'association en santé c'est (une seule réponse possible) :

- ☐ des critères précis donnant le droit légalement à une association d'avoir des représentants des usagers
- ☐ l'autorisation pour les RU d'intervenir dans les établissements de santé

La principale chose que vous souhaiteriez avoir appris à la fin de cette formation :

Autres commentaires :

Merci d'avoir rempli ce questionnaire !